

suva

Règle 3

Nous sécurisons le matériel et les marchandises pouvant glisser, tomber ou se renverser.

Travailleur: Je sécurise le matériel et les marchandises en phase de production, de montage, d'entreposage et de transport.

Supérieur: Je donne des instructions précises concernant la sécurisation du matériel et des marchandises en phase de production, de montage, d'entreposage et de transport. Je fournis les équipements de travail nécessaires à cet effet.

Méthode de formation

L'entreposage du matériel et des marchandises nécessite des postes de travail et des entrepôts adaptés ainsi que des équipements appropriés.

Principes fondamentaux

- La production et l'entreposage du matériel et des marchandises nécessitent des emplacements, des étagères et des supports appropriés.
- Les équipements nécessaires pour empêcher le glissement ou le basculement du matériel et des marchandises doivent être mis à disposition.

Points à observer

- Lors de la production des pièces, s'assurer que celles-ci ne peuvent pas glisser, se renverser ou tomber.
- Sécuriser les pièces entreposées de manière à les empêcher de glisser (fig. 1 et 2).
- Les piles ne doivent pas pouvoir se renverser et les objets ne doivent pas pouvoir tomber.
- Respecter la hauteur d'empilage maximale pour le stockage des palettes et des conteneurs (fig. 3).
- Sécuriser individuellement les éléments de grande dimension (par ex. pièces de bois).
- Tenir compte des paramètres externes tels que le vent ou un choc occasionné par une grue ou un chariot élévateur.

L'essentiel pour la mise en œuvre

- Dites à vos collaborateurs qu'ils ont le droit et le devoir de dire STOP en cas de non-respect de cette règle vitale.
- Situation dans l'entreprise: des pièces et des marchandises sont-elles entreposées ou transportées de façon non sécurisée? Les équipements requis pour la sécurisation et l'entreposage appropriés des marchandises sont-ils disponibles? Interrogez vos collaborateurs et discutez des améliorations possibles.
- Interlocuteur: désignez un responsable à qui s'adresser en cas de difficulté.
- Contrôle: faites savoir que vous contrôlerez si les pièces et les marchandises sont correctement entreposées. Expliquez les sanctions prévues en cas de manquement.

Publications complémentaires

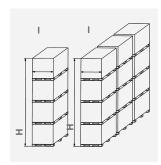
- Liste de contrôle «Stockage de marchandises en piles», réf. 67142.f
- Liste de contrôle «Entreposage de panneaux en bois et en plastique», réf. 67025.f
- Liste de contrôle «Transport de panneaux en bois et en plastique», réf. 67026.f
- Liste de contrôle «Manutention et stockage des barres et des profilés métalliques», réf. 67112.f
- Liste de contrôle «Entreposage et transport des dalles en pierre», réf. 67129.f
- Liste de contrôle «Big bags grands récipients vrac souples (GRVS)», réf. 67128.f



1 Cornière de retenue



2 Compartiment à largeur fixe: empêche le glissement vertical.



3 Hauteur d'empilage maximale pour l'entreposage des palettes et conteneurs: H:l = max. 6.



4 Big bags entreposés sur un niveau ou des étagères spéciales.